Une image contenant clipart

Description générée automatiquement

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Le Projet de loi no 56 pour une politique nationale pour les proches aidants : une reconnaissance de la contribution des proches aidants et un potentiel d’actions à venir**

Québec, 12 juin 2020 – **L’Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées (AQRIPH) reconnaît que le Projet de loi no 56 pour une politique nationale pour les proches aidants présente un certain potentiel pour améliorer la situation des proches aidants grâce notamment à l’obligation légale d’élaborer et de mettre en œuvre des plans quinquennaux à leur endroit. L’AQRIPH est d’ailleurs disposée à contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre des plans d’action en question.**

Le projet de loi vient enfin reconnaître dans une loi l’apport considérable des proches aidants pour les personnes vulnérables et la société québécoise en plus de souligner l’importance de les soutenir.

Cette reconnaissance devra s’actualiser par l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’action tous les cinq ans. Il est heureux de constater que le projet de loi institue aussi un observatoire et met en place un comité de partenaires qui pourra faire des recommandations au ministre sur la politique et le plan d’action.

L’AQRIPH a des attentes importantes et rappelle que déjà la politique sur l’aide à domicile *Chez soi le premier choix* identifiait très bien les besoins des proches aidants en matière de services de soutien à obtenir sans que les actions nécessaires aient suivies. L’AQRIPH sera très attentive sur le contenu et la concrétisation des plans d’action.

**Citations**

Le projet de loi présente un potentiel intéressant pour améliorer la situation des proches aidants, mais il faudra que des gestes concrets suivent les intentions. Au moins, le gouvernement devra se poser la question tous les cinq ans sur les actions à réaliser pour mettre en œuvre la politique nationale pour les proches aidants, laquelle vise à reconnaître leur contribution et à leur apporter le soutien nécessaire pour qu’elles puissent jouer volontairement et adéquatement leur rôle.

*Isabelle Tremblay, Directrice de l’AQRIPH*

**L’AQRIPH**

L’AQRIPH est une instance nationale de concertation et de représentation pour la défense collective des droits des personnes handicapées et de leur famille. Elle est constituée de 17 regroupements régionaux rejoignant environ 400 organismes de personnes handicapées et de parents de personnes handicapées sur tout le territoire du Québec.

-30-